



Permis : le droit de conduire

Face à la multiplication des arnaques au permis de conduire, ORGECO 78 a pris le choix d'informer le consommateur sur les éléments essentiels pour l'obtention du permis de conduire.

Avant toute chose, le consommateur devra choisir une auto école agréée. L'agrément est une obligation et l'arrêté octroyant l'agrément doit être affiché dans le local et figurer sur toute publicité. Une fois l'agrément vérifié, le candidat au permis devra choisir les conditions de passage du permis et s'assurer que son contrat reprend bien l'ensemble des mentions légales.

ORGECO 78

- insiste pour que les consommateurs fassent jouer la concurrence entre les autos écoles.

- recommande de se procurer le numéro d'agrément de l'auto école afin de vérifier le sérieux et le taux de réussite de chaque auto école en prenant contact avec la préfecture ou le délégué à la Commission de la Sécurité Routière présent dans tous les commissariats.

Les candidats ne doivent pas non plus oublier qu'un permis est évalué aux environs de 1000 euros, il est donc nécessaire de vérifier les conditions précises des offres donnant accès à un permis moins onéreux.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter.

[Le choix de la formule](#)

[Le contrat de formation](#)

[La qualité de la formation](#)

Mlle Eliane ALRIVIE
Présidente ORGECO 78

Source : INC